

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FEMMES JURISTES SUR LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG)



Organisé par : Association des Femmes Juristes du Congo (AFJC)

Date : 05 Mars 2026

Lieu : Salle de conférence Malaika, Bunia

I. INTRODUCTION



1. Contexte et Justification

La province de l'Ituri traverse une situation particulièrement préoccupante en matière de violences basées sur le genre (VBG). Les conflits armés, l'insécurité persistante, les déplacements massifs de la population et la précarité économique ont considérablement augmenté les cas de violences sexuelles, domestiques, psychologiques et économiques à l'égard des femmes et des filles.

Malheureusement, de nombreuses survivantes restent sans assistance juridique adéquate par manque d'information, de moyens ou par peur de la stigmatisation. Dans ce contexte, les femmes juristes constituent un levier stratégique incontournable pour garantir l'accès à la justice,

accompagner les victimes et contribuer à la prévention des VBG. Cependant, face à la complexité croissante des cas et à l'évolution des textes juridiques, un renforcement ciblé des capacités s'avère indispensable afin de leur permettre de répondre efficacement aux besoins des communautés.

C'est dans cette optique que l'Association des Femmes Juristes du Congo (AFJC), avec l'appui de ses parrains et volontaires engagés, a initié cet atelier comme une action concrète de solidarité, de responsabilité sociale et de lutte contre l'impunité en faveur de l'Ituri.

2. Objectifs de l'activité

a. Objectif principal

Renforcer les capacités juridiques, techniques et pratiques des femmes juristes afin d'améliorer la prévention, la prise en charge et la lutte contre les violences basées sur le genre en province de l'Ituri.

b. Objectifs spécifiques

- ✓ Renforcer la compréhension des différentes formes de VBG et de leurs impacts ;
- ✓ Approfondir la maîtrise des cadres juridiques nationaux et internationaux applicables aux VBG ;
- ✓ Améliorer les compétences pratiques des femmes juristes dans l'accompagnement des survivantes ;
- ✓ Encourager l'engagement des femmes juristes dans le plaidoyer et la sensibilisation communautaire ;
- ✓ Consolider le rôle de l'AFJC comme actrice clé de la protection des droits des femmes en Ituri.

3. Résultats Obtenus

- ✓ 20 femmes juristes formées et mieux outillées sur les VBG
- ✓ Une amélioration notable de la qualité de l'accompagnement juridique des survivantes est attendue grâce aux compétences renforcées.
- ✓ Une meilleure visibilité des actions de l'AFJC a été assurée.
- ✓ Un engagement renforcé des participantes dans la lutte contre les VBG a été constaté.
- ✓ Une synergie accrue entre les membres de l'AFJC a été favorisée.

II. Participants

Conformément à la liste de présence, vingt (20) femmes juristes, membres de l'AFJC, ont pris part à cet atelier de formation. La participation a été légèrement inférieure aux trente (30) participantes initialement envisagées dans les termes de référence. Les participantes étaient issues de divers horizons juridiques de la ville de Bunia, représentant ainsi la diversité des membres de l'association.



III. LIEU ET DATE

L'atelier s'est déroulé le **jeudi 05 mars 2026** dans la **salle de conférence de Malaika**, à Bunia, en Province de l'Ituri.

IV. METHODOLOGIE UTILISEE

La méthodologie adoptée pour cet atelier a été participative et interactive, afin de favoriser l'appropriation des connaissances et le partage d'expériences. Elle a combiné plusieurs approches :

- ✓ **Exposés interactifs** : Présentation des modules par la formateur, suivis de questions-réponses.
- ✓ **Travaux de groupes** : Analyse collective d'études de cas pratiques pour confronter les participantes à des situations réelles.
- ✓ **Discussions participatives** : Échanges d'idées et de bonnes pratiques entre les participantes.

- ✓ **Partage d'expériences professionnelles** : Mise à profit de l'expertise de chacune pour enrichir les débats.

V. DEROULEMENT DE L'ACTIVITE



L'atelier s'est déroulé sur une journée, selon l'agenda ci-dessous :

V.1. PRESENTATION DES PARTICIPANTES ET DE L'AGENDA DE L'ATELIER

La journée a débuté par un tour de table permettant à chaque participante et à l'équipe d'organisation de se présenter. Ensuite, la modératrice a présenté l'agenda de la journée, les objectifs de l'atelier et les règles de fonctionnement, qui ont été adoptées par l'assemblée.

V.2. CEREMONIE OFFICIELLE DE LANCEMENT DE L'ATELIER

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours de Me Coordinatrice de l'AFJC. Dans son allocution, elle a souhaité la bienvenue aux participantes et a rappelé le contexte difficile de la province de l'Ituri qui a motivé la tenue de cet atelier. Elle a insisté sur le rôle crucial des femmes juristes comme rempart contre l'impunité et comme piliers de l'accompagnement des survivantes de VBG, remerciant chaleureusement les parrains et volontaires dont le soutien a rendu cette activité possible. Après mot, le Chef de Division genre famille et enfants a son tour remercié les organisateurs et a promis son accompagnement sans faille dans la lutte contre les violences basées sur le genre, ainsi par ces quelques mots, il a ouvert officiellement l'activité.





pratiques respectives.

V.3 SESSION 1 : Compréhension des VBG et de leurs impacts

La première session, animée par le formateur, si connu, a permis de définir les violences basées sur le genre, de distinguer les différentes formes qu'elles peuvent prendre (physiques, sexuelles, psychologiques, économiques) et d'analyser en profondeur leurs impacts multidimensionnels sur les survivantes, leurs familles et la communauté. Les participantes ont activement contribué en partageant des cas rencontrés dans leurs

V.4 SESSION 2 : Cadres juridiques nationaux et internationaux

Cette session a approfondi la maîtrise des instruments juridiques de protection. L'animateur a passé en revue les principaux textes nationaux (notamment la Constitution, le Code pénal, la loi portant prévention et répression des violences sexuelles) et internationaux (comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU). Les échanges ont porté sur l'application concrète de ces textes et les défis persistants.

V.5. Questions/Réponses

Un temps dédié aux questions-réponses a permis aux participantes de revenir sur les points complexes abordés lors des sessions précédentes. Les échanges ont été riches et ont démontré l'intérêt et l'attention portés par les participantes. Plusieurs précisions ont été apportées sur des points de procédure spécifiques.



V.6 SESSION 3 : Accompagnement pratique des survivantes et plaidoyer

La dernière session a été consacrée aux aspects pratiques. Les travaux de groupes ont été mis à contribution pour analyser des cas concrets d'accompagnement juridique et psychologique des survivantes. Les participantes ont ensuite réfléchi à des stratégies de plaidoyer et de sensibilisation

communautaire pour renforcer la prévention des VBG et promouvoir les droits des femmes en Ituri. Les restitutions des travaux de groupes ont été suivies de discussions constructives.

VI. CEREMONIE OFFICIELLE DE LA CLOTURE DE L'ATELIER

La cérémonie de clôture a été l'occasion de faire une synthèse des principaux enseignements de la journée. La Coordinatrice de l'AFJC a remercié chaleureusement toutes les participantes pour leur assiduité et leur contribution active, ainsi que le formateur pour la qualité de son animation. Elle a réaffirmé l'engagement de l'AFJC à poursuivre ce type d'initiatives et à œuvrer sans relâche pour la protection des droits des femmes. Les participantes ont exprimé leur satisfaction et leur motivation à mettre en pratique les compétences acquises.



VII. CONCLUSION

L'atelier de renforcement des capacités des femmes juristes de l'AFJC sur les violences basées sur le genre, tenu le 05 mars 2026 à Bunia, a pleinement atteint ses objectifs. Les 20 participantes ont renforcé leurs connaissances juridiques et leurs compétences pratiques pour un accompagnement plus efficace des survivantes de VBG. Cette activité a non seulement contribué à outiller des actrices de première ligne, mais a également renforcé la cohésion et la synergie au sein du réseau de l'AFJC. Forte de ce succès, l'AFJC entend capitaliser sur cette expérience pour étendre et pérenniser ses actions de formation et de plaidoyer en faveur des droits des femmes et des filles en Ituri.

Fait à Bunia, le 06 mars 2026

Pour l'Association des Femmes Juristes du Congo

Me. Angèle NYOTA

Me. Espérance MASIKA

Secrétaire

Coordonnatrice Nationale